

Monsieur le Président de la République
Monsieur Emmanuel Macron
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Paris, le 02 novembre 2022

Par lettre recommandée AR
Objet : Mise en demeure

Monsieur le Président de la République,

Je viens vers vous en ma qualité de Président de l'Association REACTION 19, laquelle compte des milliers d'adhérents et dont l'objet est notamment d'entreprendre toutes les démarches de nature à préserver les libertés fondamentales de ses adhérents, en particulier dans le cadre de la « pandémie de la Covid 19 ».

Lors de votre élocution, vous avez indiqué que « la tempête Covid est passée » et nous nous en réjouissons !

- Il est donc plus que légitime de vous demander pourquoi, en votre qualité de représentant de l'État, vous ne vous opposez pas aux commandes déraisonnées de milliards de doses supplémentaires de prétendus vaccins contre le Covid, par la Présidente de la Commission européenne, de son propre chef et en violation de toutes les règles européennes concernant ce type de décisions et commandes.

Vous n'ignorez pas qu'entre août 2020 et novembre 2021, Madame Von der Leyen :

- a passé seule, sans la participation de l'équipe conjointe de négociations,
- des commandes de vaccins Pfizer/BioNTech, lesquels avec ceux de Moderna représentent 71% de toutes les doses commandées tous laboratoires confondus,
- sans rendre compte à personne des négociations qu'elle a menées, ni du contenu des contrats qu'elle a signés pour le compte de l'Union Européenne et les Etats membres la composant,
- étant rappelé que la valeur globale de ces contrats est de 71 milliards d'euros !

Vous devriez savoir également que seul le troisième contrat avec Pfizer/BioNTech négocié et conclu en mai 2021 par Madame Von der Leyen seule :

- porte sur 1,8 milliards de doses complémentaires à livrer jusqu'en 2023 et plus de 35 milliards d'euros,
- et ce, à un prix supérieur, savoir 19,50 € la dose, contre 15,50 € la dose concernant les précédents contrats,
- et de surcroît, incluant dans les contrats une obligation pour les Etats, dont la France, d'acheter les doses qu'elle a commandées sans consulter ni les Etats, ni les institutions européennes !!!!

Rien ne justifie ni ces commandes supplémentaires, ni la conclusion de contrats qui vont dans le seul intérêt des laboratoires !

Ces contrats sont faramineux, ils sont manifestement conclus en violation des traités et règles européens, engagent les finances de l'Etat et donc nos finances !

Ni le parlement européen, ni la Cour des comptes européenne, ne dispose : ni des informations relatives à la conclusion de ces contrats, ni de l'intégralité de leur contenu.

- Vous lirez dans le rapport spécial de la Cour des comptes européenne, adopté le 6 juillet 2022, intitulé « L'UE et l'acquisition de vaccins contre la COVID-19 » :

« Nous n'avons reçu aucune information sur les négociations préliminaires pour le plus important contrat de l'UE

48 À la mi-mars 2021, le comité de pilotage a convenu d'organiser une réunion avec des conseillers scientifiques de l'Union et des États membres, consacrée aux aspects scientifiques de la stratégie concernant les vaccins pour 2022.

Une telle réunion n'a jamais eu lieu.

Au cours du mois de mars 2021, la présidente de la Commission a mené les négociations préliminaires ayant pour objet un contrat avec Pfizer/BioNTech.

Il s'agit du seul contrat pour lequel l'équipe conjointe de négociation n'a pas participé à cette étape des négociations, contrairement à ce que prévoit la décision de la Commission relative à l'acquisition de vaccins contre la COVID-19.

Le 9 avril 2021, la Commission a présenté au comité de pilotage les conditions négociées entre la présidente de la Commission et Pfizer/BioNTech, et le comité de pilotage a convenu de lancer un appel d'offres.

Le contrat, signé le 19 mai 2021 (voir tableau 1), porte sur la livraison de 900 millions de doses de vaccins en 2022 et en 2023, avec la possibilité de commander 900 millions de doses supplémentaires.

C'est le contrat de fourniture de vaccins contre la COVID-19 le plus important que la Commission a signé, et il dominera le portefeuille de vaccins de l'Union jusqu'à la fin de 2023. *[c'est nous qui mettons en gras]*

49 Nous avons demandé à la Commission de nous fournir des informations sur les négociations préliminaires relatives à ce contrat (les experts scientifiques consultés et les conseils reçus, le calendrier des négociations, les procès-verbaux des discussions et le détail des modalités convenues).

Notre requête est restée sans suite. *[c'est nous qui mettons en gras et souligné]*

50 Qui plus est, la Médiatrice européenne s'est saisie, le 16 septembre 2021, de la question distincte du refus de la Commission européenne d'accorder un accès public à des messages SMS échangés entre la présidente de la Commission et le président-directeur général de Pfizer au moment où se tenaient les négociations préliminaires.

Dans son rapport du 26 janvier 2022, elle estime que la manière dont la Commission a traité la demande qui lui était faite constitue un cas de mauvaise administration, et elle recommande à la Commission de «[...] renouveler sa recherche de SMS pertinents [...]» et d'«[...] évaluer, au regard du règlement 1049/2001, si le plaignant peut obtenir un accès public à ces derniers».

La Commission a constitué un portefeuille diversifié de vaccins, mais l'UE dépend principalement d'un fournisseur pour 2022-2023 ». (p.33 et 34)

.....
« 53 Le portefeuille de vaccins a évolué et comprendra une proportion considérable de vaccins à ARNm jusqu'à la fin de 2023 (voir figure 9), principalement en raison du contrat passé avec Pfizer/BioNTech portant sur 900 millions de doses (avec 900 millions de doses supplémentaires en option).

La Commission nous a informés que la décision de s'en remettre à cette entreprise avait été motivée par sa capacité d'approvisionner l'UE de manière fiable. »

- **Madame Von der Leyen a donc engagé les finances de l'Union Européenne et des Etats membres, dont la France, et ce, pour des milliards d'euros, sans aucune consultation préalable « des conseillers scientifiques de l'Union et des États membres », et sans la participation dans les négociations de « l'équipe conjointe de négociation ... contrairement à ce que prévoit la décision de la Commission relative à l'acquisition de vaccins contre la COVID-19 ».**

De plus, les contrats qu'elle a négociés et conclus, non seulement dégagent les laboratoires de toute responsabilité et laissent aux Etats membres la charge de toute indemnisation des citoyens ayant subi des effets secondaires de ces injections, mais de plus mettent aux Etats la charge du paiement des honoraires des Avocats des laboratoires !

Et Madame Von der Leyen avait annoncé fièrement après la conclusion de ce troisième contrat avec Pfizer/BioNTech : « *D'autres contrats et d'autres technologies de vaccins suivront* » !

- **Il est surabondant de vous rappeler que Madame Von der Leyen a commandé 4.6 milliards de doses pour 447 millions de citoyens en Europe, ce qui n'a aucun sens, que 1.6 milliards de ces doses vont être jetées suivant les informations des parlementaires européens, qu'en mai 2022, la France a détruit 3.6 millions de doses et actuellement elle doit détruire 30 millions de doses Pfizer/BioNTech !**

Pourquoi alors ces commandes de milliards de doses supplémentaires sans aucune réaction de votre part ?

Ces commandes de doses peuvent recevoir la qualification de détournement de fonds publics.

- **Personne ne sait non plus quelles sont les sommes données par la Commission européenne aux laboratoires Curevac et Sanofi et si ces laboratoires ont restitué les fonds, puisqu'ils n'ont pas pu élaborer des vaccins.**

Les parlementaires européens connaissent uniquement l'existence d'un paiement de 425 000 000 € au laboratoire Curevac, parmi toutes les autres sommes dont ils ignorent les montants.

- **Nous sommes en présence de paiement de sommes colossales et nous avons le droit de savoir et de demander des comptes !**

Les contrats conclus par Madame Von der Leyen engagent les finances de l'État français et donc celles du peuple, sans consultation préalable ni des institutions européennes, ni de l'Etat français et sans l'accord du peuple français !

Il s'agit de notre argent et de notre santé, et ce, d'autant plus que la crise Covid est terminée suivant vos propres aveux !!!

Monsieur le Président, c'est sur nous que pèsent vos décisions et votre absence de toute intervention auprès des institutions européennes et la Commission en particulier, concernant toutes les décisions prises par Madame Von der Leyen !

- **Aujourd'hui, nous vous demandons, de la manière la plus ferme, de réagir face aux agissements parfaitement illégaux de Madame Von der Leyen !**

Madame Von der Leyen et vous-même n'êtes pas au-dessus ni des lois, ni de la science !

Nous nous permettons de vous rappeler que vous ne représentez ni vos propres intérêts, ni ceux des laboratoires, ni ceux de Madame Von der Leyen, mais ceux du peuple français et de la France !

Ainsi, l'Association Réaction 19 vous demande d'exiger de Madame Von der Leyen de :

- expliquer pourquoi l'équipe conjointe de négociation n'a pas participé aux négociations ayant pour objet un contrat avec Pfizer/BioNTech qu'elle a menée en mars 2021, contrairement à ce que prévoit la décision de la Commission relative à l'acquisition de vaccins contre la COVID-19,
- fournir toutes les informations relatives aux négociations préliminaires ayant mené à la signature le 19 mai 2021 du contrat avec Pfizer/BioNTech, à savoir, les experts scientifiques consultés et les conseils reçus, le calendrier des négociations, les procès-verbaux des discussions et le détail des modalités convenues,
- fournir un accès public aux messages SMS qu'elle a échangés avec le président-directeur général de Pfizer au moment où se tenaient les négociations préliminaires,
- justifier de l'accord des conseils scientifiques de l'Union et des Etats membres pour la signature avec Pfizer/BioNTech du troisième contrat portant sur la livraison de 900 millions de doses de vaccins en 2022 et en 2023, avec la possibilité de commander 900 millions de doses supplémentaires, ce qui est non seulement le plus important contrat de livraison de vaccins que la Commission a signé, mais de plus incluant une obligation pour les Etats d'acheter les vaccins commandés.
- indiquer s'il existent des études de la commission ou des laboratoires qui permettent de justifier une telle commande et dans l'affirmative, les fournir,

et nous transmettre la copie de tous ces documents.

A défaut, nous reprendrons notre liberté d'agir, utilisant tous les moyens de droit existants et mis à notre disposition, et ce, tant sur un plan national, que sur un plan international !

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'Association REACTION 19
Carlo Alberto BRUSA
Président



5